

CITROËN

SOCIÉTÉ ANONYME AUTOMOBILES CITROËN
régie par les articles 118 à 150 de la loi sur les sociétés commerciales

SERVICES A LA CLIENTÈLE
DÉPARTEMENT TECHNIQUE APRES-VENTE

Avant toute manœuvre d'un véhicule neuf à moteur Diesel, il convient de faire chauffer le moteur pendant quinze minutes, au minimum.

En effet, la mise en action brutale, à froid, d'un moteur Diesel neuf peut être cause de sa destruction ultérieure, même à des kilométrages élevés.

NOTE
D'INFORMATION

N° 71 TT

Le 6 Octobre 1976

Confidentielle
(Droits de reproduction réservés)

PAYS INTERESSES :

TOUS PAYS

VEHICULES

TOUS TYPES

DIESEL

MOTEUR

Mise en route du véhicule